

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ET DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE DANGERS, MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

10 rue de la Mairie - 28190 DANGERS Tél. 02.37.22.90.05 sirpdmv@wanadoo.fr

*Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Illiers-Combray*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 21 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et de Ramassage Scolaire de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien BOUTICOURT.

- **Etaient présents** : Mmes DUBESSET Angélique, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, MM. BOUTICOURT Damien, BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin et TACHAT Mickaël

- Etait absente : Mme DROCHON Véronique (pouvoir donné à M. TACHAT Mickaël)

Formant la majorité des membres en exercice.

- **Secrétaire de Séance** : Mme LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth

Le Président demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour, ce que le Comité syndical accepte à l'unanimité des membres présents :

- Panneaux solaires restaurant scolaire : maintenance

- Panne chaudière de l'école : devis LGC

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour de la présente réunion.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES RESTAURANT SCOLAIRE : MAINTENANCE

Le Président expose qu'il convient de prévoir la maintenance de la partie électrique des panneaux solaires installés sur le restaurant scolaire.

La société BG3E, installateur, propose la maintenance de l'équipement suivant contrat renouvelable par tacite reconduction, d'une durée de 5 ans, d'un montant annuel de 350€ HT, soit 420€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer le contrat de maintenance avec la société BG3E.

Délibération n° 2023/10 – BG 3E – Contrat de maintenance – Panneaux photovoltaïques Restaurant scolaire

Le Président informe que la société BG3E, qui a procédé à l'installation des panneaux photovoltaïques sur le restaurant scolaire, propose la maintenance de l'équipement suivant contrat renouvelable par tacite reconduction, d'une durée de 5 ans, d'un montant annuel de 350€ HT, soit 420€ TTC (avec application d'une formule de révision de prix).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer le contrat de maintenance n° DG3E2303077 des panneaux photovoltaïques du restaurant scolaire proposé par la société BG3E, d'un montant de 420 € TTC.

PANNE CHAUDIERE DE L'ECOLE : DEVIS LGC

Le Président informe que la chaudière de l'école (nouveau bâtiment) est en panne depuis plus d'une semaine.

La société LGC, en charge de la maintenance de la chaudière et des installations de chauffage de l'école, propose le remplacement du détendeur gaz suivant devis d'un montant de 339 € HT, soit 406,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à signer le devis ainsi présenté.

Délibération n° 2023/11 – Chaudière DeDietrich MCA25 école (nouveau bâtiment) – Devis LGC

Le Président informe que la chaudière DeDietrich MCA25 de l'école L'Arc-en-Ciel (nouveau bâtiment) est en panne.

La société LGC en charge de la maintenance propose un devis de remplacement de pièces (détendeur gaz) d'un montant de 339€ HT, soit 406,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer le devis présenté par la société LGC d'un montant de 406,80 € TTC pour le remplacement des pièces de la chaudière DeDietrich MCA25.

BUDGET FOURNITURES SCOLAIRES - REVISION

Le Président rappelle que lors de la réunion du Comité syndical du 7 mars 2023, les membres du Comité syndical ont constaté que chaque année l'équipe enseignante demande le report d'un crédit fournitures N-1 sur le budget N, représentant environ l'équivalent d'une classe (67€/enfant).

Il propose en conséquence que le montant de la subvention attribuée à la coopérative scolaire soit diminué de 7€, soit 60€/enfant, étant précisé que l'équipe enseignante pourra toujours demander une participation financière au Syndicat en cas de mise en œuvre d'un projet pédagogique précis.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présentes, décide de réviser les montants octroyés au titre des fournitures scolaires de l'équipe enseignante de la manière suivante :

- ✓ **Ancien montant :**
67 € par enfant scolarisé à la rentrée de septembre (65€/élève/classe + 2€/élève budget direction)
- ✓ **Nouveau montant :**
60,00 € par enfant scolarisé à la rentrée de septembre (58€/élève/classe + 2€/élève budget direction)

Cette révision prendra effet dès la rentrée scolaire N-1, à savoir l'effectif d'élèves au 1er septembre 2022.

Délibération n° 2023/12 – Budget fournitures scolaires

Le Président rappelle que lors du comité syndical du 17 juin 2014, il avait été décidé d'attribuer à chaque élève scolarisé une somme de 67€ (65€/élève/classe + 2€/élève scolarisé au titre du budget direction) avec prise en compte des effectifs de septembre pour l'année budgétaire (rentrée scolaire de septembre).

Compte tenu des demandes régulières de report de crédit de fournitures n-1 des enseignantes à reverser sous forme de subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire, représentant environ l'effectif d'une classe sur l'ensemble de l'exercice budgétaire, le Président propose une diminution de 7€ du montant attribué au budget fournitures de chaque élève :

- Ancien montant :
- ✓ 67 € par enfant scolarisé à la rentrée de septembre
- Nouveau montant :
- ✓ 60,00 € par enfant scolarisé à la rentrée de septembre

étant précisé que les enseignants pourra toujours présenter une demande de participation financière au SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny en cas de projet pédagogique défini.

Après discussion, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la diminution du montant attribué à chaque élève scolarisé pour l'achat des fournitures par les enseignants, portant le montant annuel à 60 € par enfant scolarisé à la rentrée scolaire (58€/élève/classe + 2€/élève scolarisé au titre du budget direction), à compter de la rentrée scolaire du 1er septembre 2022.

BUDGET 2023

Vote du budget primitif du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny 2023

Le Président distribue des fiches budgétaires permettant d'analyser les principales recettes et dépenses.

En ce qui concerne le poste des énergies, il rappelle que sur l'exercice 2022, le compte 60612 – Electricité, a été budgétisé à 15.000 € - réalisé 8.422 € et le compte 60621 – Gaz, a été budgétisé à 14.000 € - réalisé 7.540 € : afin de ne pas gonfler les appels aux Communes, le Président propose de réduire les prévisions sur ces comptes en inscrivant aux comptes les sommes de 9.200 € (électricité) et 8.400 € (gaz).

Il rappelle par ailleurs, que l'installation de panneaux solaires sur le restaurant scolaire devrait permettre de limiter l'augmentation des dépenses liées à l'électricité.

Du fait de l'arrivée d'une nouvelle secrétaire, il convient de prévoir des crédits pour l'installation et la maintenance d'un photocopieur (650€), ainsi que l'aménagement de son bureau (mobilier 2.400 € + fournitures administratives 400€) et son équipement informatique (2.000€).

De même, le poste ayant été ouvert sur les grades de catégorie C (Adjoint Administratif Principal 2ème classe et 1ère classe) et B (Rédacteur, Rédacteur Principal de 2ème classe), il convient de prévoir la rémunération sur l'échelon maximum des grilles indiciaires des grades correspondants + Rifseep. Le chapitre 12 au titre des charges de personnel représente ainsi un montant de 145.388 € (contre 131.750€ budgétisé en 2022).

Le Président propose par ailleurs les investissements suivants :

- installation d'un sèche main à air pulsé pour réduire la consommation de papier (650€) ;
- bancs de l'amitié (1.200€) ;
- budget investissement de l'équipe enseignante (600€) ;
- renouvellement PC enseignante (800€) ;
- anti-pinces doigts (2.000€) ;
- portants garderie (680€) ;
- remplacement de certains éclairages par des dalles Led (3.000€) ;
- dépenses imprévues.

Pour l'ensemble de ces investissements, restes à réaliser 2022 inclus, il est prévu un montant de 28.733 €.

Monsieur Tachat s'interroge sur le budget investissement alloué à l'équipe enseignante, étant précisé qu'il existe déjà une subvention pour les fournitures scolaires en fonctionnement. Le Président informe qu'il est destiné à l'achat d'équipements pour les élèves et non pas à l'achat de petites fournitures. Madame Lebeau-Corbonnois précise qu'en ce qui concerne le renouvellement des portables des enseignantes, il existe, depuis 2021, une prime d'équipement informatique versée chaque année par l'Education nationale d'un montant de 150€/enseignant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote, à l'unanimité des membres présents, le budget 2023 qui s'équilibre en recettes et dépenses pour la section fonctionnement à **348.115,73 €** et pour la section investissement à **124.218,07 €**.

Délibération n° 2023/13 - Vote du budget 2023 du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny

Vu la présentation des fiches budgétaires 2023,
Vu l'avis favorable des membres du bureau réunis le 21 mars 2023,

Le Comité Syndical du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

- ✓ pour la section de fonctionnement à 348.115,73 €,
- ✓ pour la section d'investissement à 124.218,07 €.

PARTICIPATION DES COMMUNES - REPARTITION FINANCIERE

Conformément aux statuts du Regroupement Pédagogique et des charges à répartir, le Président présente le tableau ci-après, de répartition des coûts du Regroupement Pédagogique.

En conséquence, et suivant accord unanime du Comité syndical, les charges ci-dessous seront appelées aux communes tout au long de l'exercice budgétaire.

ANNEE 2023		
	DANGERS	MITTAINVILLIERS-VERIGNY
1) RTS : Régie de Transport Scolaire	SUR BILAN	SUR BILAN
2) Subvention aux coopératives scolaires, fournitures scolaires, prix, abonnements	5 912.00	8 396.00
3) Cantine	SUR BILAN	SUR BILAN
4) Garderie	SUR BILAN	SUR BILAN
5) Etude surveillée	SUR BILAN	SUR BILAN
6) Acquisition et réalisation de biens immobiliers	18 349.00	34 728.00
7) Autres charges	52 610.00	85 702.00
Minoration "Autres charges" -**%	APRES BILAN	APRES BILAN
Frais de scolarité pris en charge par la commune d'Ardelles (1 enfant Dangers)	-1 254.67	0.00
Frais de scolarité réglé à la commune de Courville-sur-Eure (2 enfants Mittainvilliers-Vérigny)	0.00	672.36
TOTAL	75 616.33	129 498.36
TOTAL GENERAL	205 114.69	

La séance est levée à 21 heures

Le Président,
Damien BOUTICOURT



Présents :

BOUTICOURT Damien	
BELLAMY André	
DE AGUIAR Séraphin	
DROCHON Véronique	Absente (pouvoir donné à M. TACHAT Mickaël)
DUBESSET Angélique	
LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth	
RENARD Annie	
TACHAT Mickaël	